



S'INSPIRER

Les pionniers de l'éolien citoyen en Ile-et-Vilaine

En vingt ans, le Pays de Redon, en Ile-et-Vilaine, est devenu une terre fertile pour les projets de grand éolien.

Trois parcs ont été mis en service depuis 2014, d'autres sont sur les rails et une centrale solaire a été créée. Le tout grâce à l'association Énergies citoyennes en Pays de Vilaine. Elle propose un modèle original de gouvernance et de financement combinant engagement citoyen, partenariat avec les collectivités locales et investisseurs privés.



LE PROJET

L'association **Énergies citoyennes en Pays de Vilaine développe des projets citoyens d'énergies renouvelables dans les départements d'Ile-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique.**

Son objet est de favoriser les projets collectifs dans une logique de développement local : construire la marche vers l'autonomie énergétique du territoire, tout en créant des richesses à partir de ses ressources naturelles, comme le vent. Le premier parc éolien 100% citoyen de France a été mis en service en 2014. EPV exploite aujourd'hui trois sites totalisant 13 éoliennes.

La force du mouvement repose sur la coopération et la participation : un collectif citoyen est impliqué dans chacun des projets, du cahier des charges jusqu'à la livraison, en passant par le financement. Pour disposer des fonds nécessaires à l'émergence des projets, l'association conjugue capital – apporté en majorité par des citoyens (clubs d'investisseurs) et désormais des collectivités publiques – et prêt. Pour ses actions de maîtrise de l'énergie, elle bénéficie de l'appui des sociétés des parcs et des subventions – souvent

accordées par des collectivités, mais remises en jeu chaque année. Chaque site est géré par une Société d'actions simplifiées dédiée, une dernière SAS, Milin-Watts, se chargeant du suivi d'exploitation des trois parcs éoliens. La gouvernance associe citoyens et collectivités. EPV compte sept salariés et une cinquantaine de bénévoles dans les différents CA et conseils de direction.

Au fil des ans, la dynamique a conduit à la création du mouvement national Énergie Partagée et deux réseaux régionaux, Taranis (Bretagne) et RECIT (Pays de la Loire). Elle est sollicitée pour des missions de conseil, expertise ou accompagnement à l'installation de sites. EPV porte aussi des projets liés au solaire photovoltaïque ou à l'énergie-bois. Un panel d'animations sur les économies d'énergie est proposé aux riverains, personnels des établissements publics, scolaires, professionnels de la construction... Depuis la genèse du mouvement, il s'agit d'un axe fort : ne pas simplement « changer » d'énergie, mais repenser globalement nos modes de production et de consommation.

POUR EN SAVOIR + :

www.enr-citoyennes.fr

EN QUELQUES DATES

- 2003**
Création de l'association Éoliennes en Pays de Vilaine
- 2010**
- Obtention du premier permis de construire à Béganne
- Création, avec d'autres acteurs, du réseau Énergie Partagée
- 2011**
258 000 euros récoltés lors de la collecte participative
- 2014**
Inauguration de Bégawatts, premier parc éolien 100% citoyen de France
- 2016**
- Mise en service d'Isac-Watts, à Sévérac-Guenrouët
- L'association change de nom et devient « Énergies citoyennes en Pays de Vilaine »
- 2017**
Ouverture du parc « public et citoyen » d'Avessac
- 2021**
Première centrale solaire citoyenne Étoile solaire à La Chapelle de Brain (35)





LES ÉTAPES



PREMIERS PAS, PREMIERS PARCS

Éoliennes en Pays de Vilaine est créée par une vingtaine de militants antinucléaires du Pays de Redon en 2003. Le premier parc de grand éolien met du temps à voir le jour. Près de trois ans sont nécessaires pour identifier des sites adaptés, notamment pour trouver la bonne distance aux habitations et permettre le raccordement aux réseaux. Le terrain doit permettre d'accueillir 4 éoliennes minimum pour qu'une rentabilité financière soit assurée. Deux sites sont identifiés, à Béganne (56) et Sévérac-Guenrouët (44). Près de 400 000 euros sont nécessaires pour obtenir les permis de construire. Une société est créée pour collecter de l'épargne (associés, clubs des Cigales et SEM du département de Loire-Atlantique). Côté crédit, disposer d'un prêt bancaire avant que le lieu soit raccordé au réseau EDF s'avère impossible ; une banque belge acceptera de soutenir le projet.

Quatre ans plus tard, les permis de construire sont déposés, la collecte participative est bouclée. La construction se fait en six mois. En 2016, deux parcs éoliens sont en service, produisant chacun 18 000 MWh/an. Des projets globalement bien acceptés par les riverains et acteurs locaux.



CONSOLIDATION, DIVERSIFICATION

La loi LTECV de 2015 marque une étape clé : désormais, les collectivités peuvent investir directement dans la production d'énergies renouvelables. La livraison d'un troisième parc à A vessac (44), sur les rails depuis dix ans, s'en trouve facilitée : après une phase de démarrage en partenariat avec un industriel, le collectif reçoit le soutien financier d'acteurs publics, dont une SEM de la Vienne et le SIPENR (syndicat intercommunal de la couronne parisienne). La mairie de Saint-Ganton (35) initie elle-même un projet éolien avec l'appui d'EPV.

Le début des années 2020 marque une diversification des activités : l'association se tourne vers le solaire photovoltaïque, aide les collectivités à développer de nouveaux usages (autopartage, économies d'énergies, etc.) et sensibilise à la sobriété énergétique. EPV compte 100 adhérents et 50 bénévoles actifs. Trois nouveaux parcs éoliens sont sur les rails.

CONTACT :

Michel CARRÉ

Président de l'association Énergies citoyennes
en Pays de Vilaine
epv@enr-citoyennes.fr

OURS

Conception : CLER – Réseau pour la transition énergétique ;
Rédaction : Cécile Couturier ; **Création graphique :** Mathilde Gayet – Kreion Studio



LES RÉSULTATS



13 ÉOLIENNES
AU TOTAL



26 MW
DE PUISSANCE INSTALLÉE,
60 millions de kWh produits
par an



20 000
HABITANTS couverts en
consommation tous usages



42 millions d'€
D'INVESTISSEMENT



8 millions d'€
D'ÉPARGNE COLLECTÉE



2 000
CITOYENS IMPLIQUÉS



260 000 €
DE RETOMBÉES FISCALES
LOCALES PAR AN



2
CENTRALES SOLAIRES
INSTALLÉES (9 et 36kwc)



85 000 €
ISSUS DES RECETTES,
dédiés à la sensibilisation
à la sobriété énergétique

